

MAIRIE DU HAILLAN

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 28 juin 2017

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. CONTE, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. BOUYSSOU, Mme SAVIGNAC, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme PROKOFIEFF, Mme SARLANDIE, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, Mme VASQUEZ, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. BRUNEL, M. MERIAN, Mme FRANCOIS, Mme SAINT GENEZ, M. DAUTRY, M. CHARPENTIER, Mme AJELLO (arrivée à 18 h 40, avant le vote de la délibération n° 186/17)

EXCUSES :

Madame GUERE

procuration à Daniel DUCLOS

Monsieur ROUZE

procuration à Rose SARLANDIE

Madame VINCLAIR

procuration à Laurent DUPUY BARTHERE (jusqu'à la délibération n° 204/15)

Monsieur GADIOUX

procuration à Agnès SAINT GENEZ

Monsieur CHAIGNE

procuration à Cécile AJELLO

Monsieur FOURCAUD

procuration à Wilfrid DAUTRY

ABSENTS :

Madame SEN

~~~~~

**Madame le Maire :** *Le procès verbal du conseil du 17 mai appelle-t-il des remarques particulières ?*

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire :** Avant de poursuivre, juste vous signaler deux petites erreurs sur l'ordre du jour :

- la délibération 189/17 qui ne figurera pas à l'ordre du jour, c'est une coquille et vous en avez été informé

- et vous avez reçu une délibération qui n'est pas mentionnée sur l'ordre du jour, qu'on vous propose de ne pas présenter et de reporter au Conseil Municipal du mois de septembre.

**Madame le Maire :** *Quelques informations générales :*

- *Le dossier du chalet du foot avance. Nous savons que l'expert a transmis un premier élément de chiffrage à notre assureur. Nous attendons de voir quel sera le montant.*
- *Nous avons organisé trois CRIQ sur le projet d'extinction de l'éclairage nocturne entre 1 h et 5 h du matin. On a eu assez peu de monde. On ne sait pas si c'est lié à la date ou si c'est lié au fait que c'est presque un non sujet. La ville du Taillan Médoc procède déjà à l'extinction nocturne depuis presque 2 ans, Saint Médard en Jalles le fait sur certains quartiers, Eysines est en train de l'expérimenter et le généraliser dès la rentrée ainsi que les villes de Mérignac et Pessac. Nous allons aussi nous lancer dans cette expérimentation sur une année. On pense raisonnablement pouvoir le mettre en œuvre à partir de l'automne prochain. Cela génèrerait, sur une facture totale de 100 000 € en énergie destinée à l'éclairage, une économie d'environ 27 000 € et notre engagement est que cet argent soit réinjecté pour continuer à déployer des éclairages économiques, en particulier des éclairages LED que nous avons commencé à déployer notamment sur la place Henri Bos. A l'automne 2018, nous ferons un bilan et en fonction des résultats, nous adapterons le dispositif.*
- *La troisième information concerne les rythmes scolaires. Le gouvernement a sorti un décret qui autorise officiellement les communes à modifier les temps scolaires. Pour ce qui nous concerne au Haillan, nous avons rencontré il y a une dizaine de jours, les associations de parents d'élèves, les directeurs d'école, les ATSEM et animateurs. Nous avons pris la décision de ne pas toucher aux rythmes scolaires à la rentrée 2017. Nous resterons sur 4 jours et demi. Cette année 2017/2018 devant nous servir à faire de la concertation comme nous l'avons fait lorsque nous avons mis en place la semaine de 4 jours et demi. Ça nous laissera le temps de voir quelle organisation adapter. Je ne vous cacherais pas que la dimension économique et le maintien ou non des aides de l'état et de la CAF pèseront probablement lourd dans la suite du déploiement de ce dispositif.*

**1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

**Communications de Madame le Maire :**

- *En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :*

**De fixer les tarifs** du mini séjour sportif, à partir desquels sont calculées les participations des familles comme suit :

| <b>Centre de Loisirs</b> | <b>Destination</b> | <b>Date</b> | <b>Age</b> | <b>Durée</b> | <b>Activités</b> | <b>Coût séjour/enfant</b> |
|--------------------------|--------------------|-------------|------------|--------------|------------------|---------------------------|
|--------------------------|--------------------|-------------|------------|--------------|------------------|---------------------------|

|                     |                                      |                                       |              |         |                                                                                                       |                 |
|---------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ALSH<br>Le<br>Ranch | Itxassou -<br>Pays Basque<br>(64250) | Du<br>24/07/1<br>7 au<br>28/07/1<br>7 | 11-17<br>ans | 5 jours | Canyon aqua,<br>escalade, rafting,<br>cano-raft,<br>hydrospeed,<br>découverte de la<br>culture basque | <b>226,32 €</b> |
|---------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

**De renouveler l'adhésion** à INTERLUDE pour 2017 pour un montant de 250 €.

**De signer une convention** avec le siège social inter entreprise OCIANE Groupe MATMUT dans le cadre d'une prestation de mise à disposition d'une assistante sociale intervenant auprès des agents de la collectivité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le montant de la vacation est de 278,68 € HT.

**D'encaisser la somme de 1532 .49 €**, solde de l'indemnisation du préjudice qui opposait le liquidateur « En tout cas France » et la ville du Haillan sur le dossier des sols sportifs de la « Sablière » depuis février 1993.

**De renouveler l'adhésion** à Club des Territoires Un Plus Bio pour 2017 pour un montant de 225 €.

**De renouveler l'adhésion** à L'association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) pour l'année 2017 et verser la cotisation annuelle d'un montant de 200 euros.

|               |                                                                    |
|---------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>186/17</b> | <b>Subvention exceptionnelle versée à l'Association ASH BASKET</b> |
|---------------|--------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Eric FABRE

**Eric FABRE** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                                                    |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>187/17</b> | <b>Subvention exceptionnelle versée à l'Association Arts Plastiques Le Haillan</b> |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Eric FABRE

**Eric FABRE** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                                                                                                                     |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>188/17</b> | <b>Présentation du rapport du délégataire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinéma au Haillan</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**Nicole SAVIGNAC** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *On peut effectivement se réjouir que les Haillanais et les habitants*

des communes voisines aient répondu présents. C'était un challenge de remettre du cinéma. On espère que le rapport de l'année prochaine nous donnera des chiffres encore meilleurs.

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                                                                                                |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>190/17</b> | <b>Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinéma au Haillan – Approbation nouvelle grille tarifaire</b> |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**Nicole SAVIGNAC** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *Vous noterez que c'est extrêmement modéré ce qui permet à un maximum de Haillanais de pouvoir en bénéficier, notamment avec un dispositif de tarifs réduits très important.*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>191/17</b> | <b>Salle de l'Entrepôt – Tarifs des spectacles – Décision</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**Nicole SAVIGNAC** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *Là aussi, j'insiste sur le fait que les tarifs sont extrêmement accessibles. Si vous regardez le prix de spectacles équivalents dans d'autres salles sur l'agglomération bordelaise, c'est souvent 10 voire 15 € supplémentaires. J'en profite pour vous montrer la programmation culturelle qui arrive. Elle sort de l'imprimerie, vous devriez l'avoir prochainement dans vos boîtes aux lettres.*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>192/17</b> | <b>Mise en place et utilisation des gobelets réutilisables Ecocup pour les manifestations municipales et fixation du tarif.</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**Nicole SAVIGNAC** : Lecture de la délibération

**Madame SAINT GENEZ** : *On voit beaucoup de personnes partir avec ces gobelets lors de manifestations. Avez-vous beaucoup de retour ?*

**Madame le Maire** : *En général, les gens gardent le premier gobelet, certains sont devenus des collectionneurs, mais ensuite ils récupèrent la consigne.*

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                                         |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>193/17</b> | <b>Fixation du tarif du livre « Le Haillan d'aujourd'hui à demain »</b> |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

**Nicole SAVIGNAC** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *On pense en vendre environ 400 exemplaires. Avec 400, on équilibre l'opération. Il fallait que ça reste un prix modique pour que les gens aient envie de l'acheter. On fera un lancement officiel le 15 ou 16 septembre, auquel vous serez bien évidemment conviés et comme il n'y aura que 1500 exemplaires, ce sera très rapidement un collector.*

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>194/17</b> | <b>Projet de développement des 5 chemins – Enquête publique</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Monique DARDAUD

**Monique DARDAUD** : Lecture de la délibération

**Madame SAINT GENEZ** : *Nous émettons des réserves sur la réalisation des infrastructures qui vont être liées à ce projet. Une fois le projet abouti, nous nous positionnerons un peu mieux. Nous regrettons malgré tout la perte d'espaces verts si chers à Jean-Alain BOUYSSOU. Le poumon vert du Haillan va finir par manquer d'air.*

**Madame le Maire** : *Quelles infrastructures évoquez-vous ?*

**Madame SAINT GENEZ** : *Tout ce qui est au niveau circulation et qui sera engendré par une affluence de voitures.*

**Madame le Maire** : *On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. Si on veut avoir des entreprises, il faut bien que les salariés se rendent sur leur lieu de travail.*

**Monsieur DAUTRY** : *Je mettais un bémol sur la partie accidentogène en ayant une entrée/sortie sur la rue de Venteille du plan que vous nous aviez présenté en commission. C'est sur ce point-là que je tenais à ce qu'il y ait un effort de fait dans l'étude future.*

**Madame le Maire** : *On l'a fait remonter à la Métropole. J'espère qu'ils vont pouvoir l'intégrer. En ce qui concerne la zone verte, elle n'est plus très verte depuis longtemps déjà. Il y a un sol stabilisé, il n'y a quasiment plus rien à part une sorte de haie qui fait le tour du terrain. C'est un terrain qui est déjà un terrain vague, en grave. Ça fait longtemps qu'il n'y a plus beaucoup de verdure sur ce terrain. Par contre, autour et à côté en particulier, c'est préservé car on n'est plus dans le même zonage, on est dans du zonage agricole.*

**Monique DARDAUD** : *La zone est assez qualitative. Il y a quand même une zone verte avec le bassin d'étalement qui sera tourné vers tout l'espace vert qui reste derrière. Les employés pourront aller pique-niquer. C'est une zone qualitative qui a été prévue.*

**Madame le Maire** : En terme de zonage, ça a toujours été de la zone économique, même sur le PLU précédent c'était déjà fléché, ce projet des 5 chemins ne date pas d'hier. Là aussi on va pouvoir commencer à compter en dizaines d'années. En revanche, tout ce qui est au-dessus, c'est resté en zone agricole. D'ailleurs sur la compensation, une proposition a été faite au propriétaire qui est à côté, d'entretenir les espaces en question moyennant un dédommagement. Ça fait partie des innovations qu'on a proposé à la préfecture en terme de gestion de la compensation. On a déjà au moins deux belles entreprises qui s'intéressent à ce secteur.

**Madame SAINT GENEZ** : Si mes souvenirs sont bons, il était question d'y implanter une grande surface

**Madame le Maire** : Ah non, jamais... et de toutes façons le PLU ne le permet pas

**Monsieur BOUYSSOU** : Europe Ecologie sera attentif aux zones humides et aux compensations sur ce secteur. On sera aussi vigilant au problème d'imperméabilisation, mais je sais que tout cela a été pris en compte. En ce qui concerne les déplacements, j'espère que d'ici là, la liane 11 sera poursuivie et que les salariés pourront se rendre sur leur lieu de travail avec un système performant.

**Madame le Maire** : Je peux d'ores et déjà vous dire que ce ne sera sûrement pas la liane 11 mais la préfiguration du bus à haute performance qui devrait d'ailleurs être mis en marche dès cette année, avec une restructuration en particulier du Flexo 48.

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|        |                                                                            |
|--------|----------------------------------------------------------------------------|
| 195/17 | Dénomination de la voie desservant le lotissement « l'allée Rosa Bonheur » |
|--------|----------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Monique DARDAUD

**Monique DARDAUD** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

|        |                                                                      |
|--------|----------------------------------------------------------------------|
| 196/17 | Dénomination de la voie desservant le lotissement « Caroline Aigle » |
|--------|----------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Monique DARDAUD

**Monique DARDAUD** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : A ce sujet, le rond-point a été mis en fonctionnement, en face de la rue des Berles et de la rue Caroline Aigle. Et vous avez pu constater que sur l'avenue de Magudas, si vous l'avez emprunté, cela a bien pacifié la circulation, on roule beaucoup moins vite avec les nouveaux aménagements qui ont été effectués par la Métropole.

**VOTE : UNANIMITE**

|        |                                                                                |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 197/17 | Admissions en non-valeur – Annulation de titres de recettes – Budget principal |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Monique DARDAUD** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>198/17</b> | <b>Règles d'amortissement – Intégration de nouveaux biens</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Jean-Michel BOUSQUET** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                                   |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>199/17</b> | <b>Budget principal et budgets annexes – Adoption des comptes de gestion 2016</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Jean-Michel BOUSQUET** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>200/17</b> | <b>Budget principal – Adoption du compte administratif 2016</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                                         |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>201/17</b> | <b>Budget annexe de la régie des transports – Adoption du compte administratif 2016</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

|               |                                                                                                                |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>202/17</b> | <b>Budget annexe pour l'organisation de manifestations culturelles – Adoption du compte administratif 2016</b> |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

**Jean-Michel BOUSQUET** : Cette année encore, le compte administratif est l'occasion de

*faire un bilan des finances de la commune pour 2016, et plus globalement d'examiner les principaux indicateurs de santé de nos finances.*

*Je ne dérogerai pas à ma méthode, en mettant l'accent sur quelques chiffres, significatifs et représentatifs de nos finances.*

*Tout d'abord les grands équilibres :*

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 047 471 €*
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 930 123 €*
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 632 060 €*
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 134 431 €*

*Soit, si vous vous référez au calcul de celui-ci, un résultat global 2016 de 1 858 106,40 €.*

*Ce chiffre est en baisse par rapport à 2015, ce qui traduit la compression de nos recettes de fonctionnement, mais il reste solide et cohérent, toujours dans la poursuite des investissements de notre programme.*

*Pour les autres ratios, nous trouvons une capacité de désendettement de 3,16 années, qui correspond à la durée de remboursement de la dette, et une épargne nette de 1 345 955 €, ce qu'il nous reste effectivement après déduction de l'ensemble des emprunts et des dépenses.*

*Concernant l'évolution de nos recettes de fonctionnement, elles sont en hausse de 0,16 %. La dynamique s'érode ainsi d'année en année traduisant la compression des dotations perçues par la commune.*

*Ce chiffre cache en outre une réelle disparité de nos recettes.*

*Tout d'abord une baisse, en euros, des produits et services de 4 %. Parallèlement une baisse de la DGF de 35 %, passant de 702 244 € à 456 640 €.*

*Depuis 2014, cela représente une baisse de 600 000 € des dotations de l'Etat.*

*Je poursuis sur l'évolution des recettes avec une baisse du chapitre 73, Impôts et taxes de 1,4 %, dont une augmentation des contributions directes de 2 % qui reprend la revalorisation des bases et une faible évolution physique.*

*C'est donc bien ce socle qui nous permet d'assurer les services de qualité en direction des Haillanais.*

*Concernant les charges et les dépenses. Tout d'abord les charges courantes, chapitre 011. De CA à CA, elles évoluent de + 0,31 % à 2 639 615 €, soit 8 000 € d'écart.*

*Encore une fois, ce chiffre traduit les efforts réalisés par les services de la Ville pour maîtriser ces dépenses, absorber les évolutions en nombre d'utilisateurs de nos services publics, ainsi que les évolutions financières des services et produits achetés par la commune.*

*A titre d'illustration, la baisse du coût des fluides de 8 000 € et la baisse des dépenses des services achetés de 16 000 €.*



*Alors pourquoi une hausse globale ? Essentiellement pour l'étude jeunesse et la charte architecturale à hauteur de 38 000 €.*

*Dernier commentaire un peu technique mais significatif de nos modes de gestion. Vous avez certainement constaté un transfert de charges en négatif pour la maintenance, compensé par une hausse des achats de fournitures. Simplement, plus de travaux en régie, moins de sous-traitance à chaque fois que c'est pertinent, ce qui nous permet de réaliser des travaux dans des proportions significatives tout en maîtrisant nos dépenses. Cela s'illustre aussi au budget annexe culture.*

*Les dépenses de personnel : comme chaque année, restons sur les chiffres. A hauteur de 7 471 939 €, ce chapitre est en baisse de 0,84 % de CA à CA. Cette baisse masque, en outre, des augmentations absorbées par les efforts et économies réalisés.*

*2016 a vu effectivement l'augmentation de la valeur du point, donc des rémunérations individuelles des agents, la participation de la ville à la mutuelle des agents, le GVT, l'augmentation des cotisations retraites employeur, ...*

*Concernant l'investissement, le volume global s'établit à 3 168 758 €, dont 2 632 060 € de dépenses d'équipement.*

*A ces montants s'ajoutent les « reports », c'est-à-dire les dépenses engagées mais pas encore payées... les achats, travaux et opérations en cours.*

*Ce sont principalement sur ce budget d'investissement :*

- Les acquisitions*
- Les travaux de l'école maternelle la Luzerne*
- L'enfouissement des réseaux*
- Le lancement de l'opération Pôle petite enfance*
- L'entretien lourd du patrimoine communal*
- La piscine intercommunale*
- La chaufferie de l'école des Tausins.*

*Cette liste ne se veut pas exhaustive, elle retrace juste les principaux investissements réalisés sur 2016.*

*Le budget annexe de la régie des spectacles : Je ne reviendrai pas sur le succès indiscutable de la saison culturelle et de l'équipe qui la porte. Sur le plan financier, en fonctionnement, des dépenses réelles à hauteur de 762 929 € pour des recettes réelles à hauteur de 791 010 €, soit un excédent, en intégrant les résultats reportés, de 69 671, 81 €.*

*Nous restons toujours sur un volume excédentaire sur le budget annexe avec, je vous le rappelle, une baisse de la participation du budget principal au budget annexe de 70 000 € au BS 2016.*

*En conclusion, un budget 2016 maîtrisé en dépenses de fonctionnement et qui monte logiquement en puissance, en ce qui concerne le budget d'investissement, avec la réalisation effective des dépenses de travaux liés aux opérations d'investissement du programme.*

*Je m'étais engagé auprès de Monsieur CHAIGNE à faire un comparatif de CA à CA du budget annexe de la régie des spectacles. La tendance est clairement à une réduction des budgets votés. Cela se traduit de CA à CA avec une évolution du CA 2016 par rapport au CA 2015 de moins 68 960 €. Si vous le souhaitez, on peut entrer dans le détail. A périmètre constant, sur la base du premier CA complet qui était le CA de 2015 sur le nouveau mode de gestion. A titre indicatif, le budget 2014 avec un mode mixte était à 790 480 €. Je vous laisse faire le calcul des économies réalisées par l'évolution du mode de gestion, corrélé bien entendu avec le succès de l'équipement.*

**Madame le Maire** : *Y-a-t-il des interventions ? Bien, alors dans ce cas je vais me retirer pour le vote et céder la présidence à Monsieur le Premier Adjoint.*

.....

**Eric FABRE** : *Madame le Maire, avant de vous rendre la place, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs ont été votés, à la majorité moins 7 voix.*

**Madame le Maire** : *Je vous en remercie. Je tiens particulièrement à remercier notre adjoint aux Finances, Jean-Michel BOUSQUET, ainsi que toute l'équipe du service finances et notre DGS car ce sont eux qui sont à la manœuvre sur ces travaux ingrats et ô combien importants pour faire fonctionner notre commune.*

|               |                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>203/17</b> | <b>Budget principal de la commune – Affectation du résultat 2016 - Décision</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Jean-Michel BOUSQUET** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

|               |                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>204/17</b> | <b>Budget annexe de la régie des transports – Affectation du résultat d'exploitation 2016 – Décision</b> |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Jean-Michel BOUSQUET** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

|               |                                                                                                                                           |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>205/17</b> | <b>Budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel – Affectation du résultat d'exploitation 2016 - Décision</b> |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**Jean-Michel BOUSQUET** : Lecture de la délibération

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

|               |                                                                                |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>206/17</b> | <b>Budget principal de la commune – Adoption du budget supplémentaire 2017</b> |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

|               |                                                                                            |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>207/17</b> | <b>Budget annexe pour la régie des transports – Adoption du budget supplémentaire 2017</b> |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

|               |                                                                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>208/17</b> | <b>Budget annexe pour l'organisation de manifestations culturelles – Adoption du budget supplémentaire 2017</b> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

*Cette année encore, le budget supplémentaire s'inscrit dans un cadre financier contraint, plus incertain même quant à nos recettes à venir que les budgets précédents. Cette incertitude, ajoutée au contexte déjà contraint nous conduit à un BS essentiellement axé sur des réajustements de crédits et sur la poursuite prioritaire de notre programme.*

*L'excédent du CA 2016 est de 1 858 106,40 €, comme nous venons de l'examiner lors du vote du compte administratif.*

*Lorsque nous intégrons les ajustements de recettes liés aux notifications de l'Etat essentiellement ainsi que l'intégration des opérations d'ordre entre les sections et la reprise des « reste à réaliser » et « reports », le BS s'établit à 6 367 171,27 €, réparti à 4 512 364,87 € en investissement et 1 854 806,40 € en fonctionnement. Il s'agit là des mouvements comptables, pas des dépenses réelles bien entendu.*

*Pour être clair et précis dans la continuité de ma méthode, je resterai uniquement sur les dépenses et les recettes réelles dans ce qui va suivre.*

*Pour la section de fonctionnement, un réajustement de crédit à la baisse de nos recettes structurelles de l'ordre de 90 000 € auquel s'ajoute des recettes conjoncturelles liées à des remboursements d'assurance pour les vestiaires du foot à hauteur de 55 000 €.*

*Les dépenses ainsi s'ajustent à 736 806,40 €, de dépenses réelles de fonctionnement. A l'intérieur de ce montant, nous retrouvons plusieurs réalités distinctes :*

- La première, sur le chapitre 011 :

- *Un réajustement des crédits informatiques porté par la commune le temps que la Métropole finalise le transfert des contrats informatiques.*
- *Un réajustement des crédits pour faire face aux travaux réalisés sur les vestiaires du foot suite à l'incendie*
- *Une étude sur la qualité de l'air intérieur de nos bâtiments, notamment dans les crèches*
- *La prise en compte des subventions exceptionnelles votées en faveur des associations*
- *La prise en compte de l'entretien du nouveau refuge urbain*
- *L'inscription de crédits « provisionnels » pour faire face à d'éventuels aléas en prestation ou travaux courants d'ici la fin de l'année.*

- *La deuxième, sur le chapitre 012 :*

- *Un réajustement à + 168 500 € afin de prendre en compte essentiellement les nouveaux textes relatifs au *Parcours Professionnels Carrières et rémunérations* et Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*
- *, modifications statutaires diverses, l'annualisation du service jeunesse (13 mois supportés cette année, ce qui permet d'annualiser sur une année calendaire), une provision « au cas où » suite au contrôle URSSAF, le remplacement de certains arrêts maternité ou maladie pour ceux qui le nécessitent.*

*Rappelons simplement, une fois encore s'il en est besoin, que cette augmentation masque les efforts réalisés au quotidien par l'ensemble des agents de la commune afin que celle-ci reste contrôlée et maîtrisée malgré les facteurs extérieurs.*

*Concernant les crédits d'investissement, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'établit à 1 118 520 €. Si nous considérons la réduction de 200 000 € du montant prévu en emprunt pour 2017, ce sont 918 520 € de dépenses réelles d'investissement proposées sur ce BS, ventilés comme suit :*

- *Les travaux de reconstruction à neuf du club house du foot pour 225 000 €*
- *Les acquisitions foncières de la Garenne et du secteur Luzerne (terrain Moulton) pour 261 000 €*
- *L'étude pour l'implantation de la brasserie sur la Maison Grosselle pour 19 000 €*
- *Les sécurisations de nos sites, que ce soit pour la protection de nos biens matériels (les écoles suite à l'informatisation, le gymnase Bel Air et le gymnase Georges Ricart, la Mairie...) ou pour la sécurité des personnes sur le site de la Garenne qui permettra de sécuriser l'ensemble du site ou encore la reprise de glissance au gymnase Georges Ricart.*

*Concernant le budget annexe de la régie des spectacles : les réajustements sont relativement minimes visant essentiellement à prendre en compte des dépenses d'investissement sur les problématiques d'étanchéité, notamment des loges, qui présentent aujourd'hui des défaillances importantes qui justifient que ces crédits soient inscrits dès maintenant en investissement, pour un montant de 21 000 € en travaux d'étanchéité. Pour le reste, ce sont essentiellement des réajustements de crédits ainsi que des provisions pour faire face aux aléas.*

*Concernant la régie des transports, un résultat d'exploitation de 3 041 € affecté exclusivement à l'entretien et la maintenance du bus, à titre provisionnel.*

*En conclusion, un BS toujours orienté vers l'investissement majoritairement, et vers l'avenir résolument, sans déséquilibre de nos masses budgétaires et toujours avec prudence et maîtrise.*

|               |                                                                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>209/17</b> | <b>Convention avec le Centre de Gestion de la Gironde - Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Daniel DUCLOS

**Daniel DUCLOS** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>210/17</b> | <b>Modification et actualisation du tableau des effectifs</b> |
|---------------|---------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Daniel DUCLOS

**Daniel DUCLOS** : Lecture de la délibération

**Madame SAINT GENEZ** : *Je trouve que c'était plus clair en commission*

**Daniel DUCLOS** : *Je vais compléter... Il s'agit d'intégrer les obligations posées par la Caisse d'Allocations Familiales pour le recrutement d'un référent administratif à la coordination de la petite enfance.*

**VOTE : UNANIMITE**

|               |                                                                                |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>211/17</b> | <b>Chantiers jeunes 2017 pour les jeunes de 15/17 ans fréquentant le Ranch</b> |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Hélène PROKOFFIEF

**Hélène PROKOFFIEF** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *Je propose juste une petite modification sur la délibération : c'est remplacer Karcher par nettoyeur à Haute pression car c'est une marque et on n'est pas censé faire de la publicité...*

*C'est une opération que vous connaissez bien. C'est tout à fait profitable aux jeunes à qui cela fournit une première petite expérience de la vie active.*

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : *Je vous rappelle que vous ne devez pas partir car vous avez des documents à signer. Je vous rappelle aussi que le 13 juillet, nous vous proposons pour la*

*fête nationale de nous retrouver pour un pique-nique tiré du sac sur le stade Abel Laporte suivi du traditionnel feu d'artifice qui devrait être encore plus joli que d'habitude et il y aura une animation musicale.*

*On vous donne rendez-vous pour le prochain conseil qui aura lieu le 27 septembre.*

*Bonne vacances à tous.*

**Eric FABRE**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan